



#### IDEES REQUES sur Natura 2000 :

##### Il est interdit de chasser ou de pêcher.

**FAUX !** Natura 2000 n'implique aucune nouvelle réglementation. Chacun peut pratiquer les activités qu'il souhaite dans le respect des lois en vigueur.

##### Un propriétaire peut refuser des actions Natura 2000 sur ses terres.

**VRAI !** Les actions menées font l'objet d'un contrat préalable entre l'Etat et le propriétaire. Celui-ci est libre de signer ou non cet engagement mutuel.

##### Il est interdit de se promener.

**FAUX !** Par contre, Natura 2000 peut aider à la gestion de la fréquentation et à la réorganisation de sentiers.

##### Natura 2000 peut accompagner des démarches de particuliers.

**VRAI !** A l'aide des *contrats*, des pratiques favorables à la conservation d'une espèce peuvent être financées.

##### On ne peut plus construire.

**FAUX !** Les règles d'urbanisme sont les mêmes que sur l'ensemble du territoire français.

##### Je peux contribuer à la vie du site.

**VRAI !** Au cours de l'élaboration du *Document d'Objectifs*, de même qu'après sa validation, il est possible de participer au sein de *groupes de travail* ou par la signature de *contrats*.

#### Les MOTS-CLÉS :

Le **Document d'Objectifs** (Docob) répertorie les intérêts du site et définit les objectifs de développement durable à atteindre. Cet outil opérationnel précise les actions à mener, mais aussi les *contrats* et les aides associées.

Ces actions sont élaborées en concertation avec les acteurs locaux au cours de **groupes de travail** thématiques.

Le Docob est enfin validé par le **Comité de Pilotage** (Copil), composé des représentants de tous les acteurs et usagers du site (élus, agriculteurs, associations, randonneurs, chasseurs,...). L'Etat n'assiste au Copil qu'à titre consultatif.

L'élaboration du Docob est assurée par l'**opérateur local** ; pour le site des Hautes-Corbières, il s'agit de la *Communauté de Communes du Massif de Mouthoumet* avec l'appui technique du *CPIE des Hautes Corbières* et de la LPO Aude.



**Pour toute question ou précision, n'hésitez pas à nous contacter !**

**Communauté de communes  
du Massif de Mouthoumet**  
avec l'appui technique  
de l'ADHCo - CPIE des Hautes-Corbières

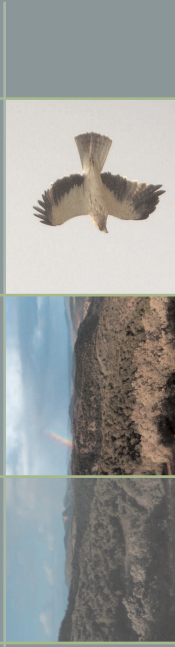
**LEONARD Alexandra**  
**Chargée de mission à la Communauté de communes**

Ferme de Borde Grande 11330 Laroque de Fa  
natura2000.valleeeorbieu@orange.fr  
Tel : 04.68.70.07.54  
Fax : 04.68.45.24.55

**ou rendez-vous sur ces sites :**

<http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/>

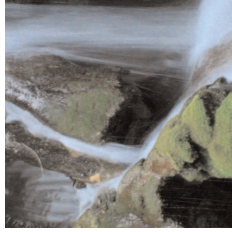
<http://www.natura2000.fr>



## Site NATURA 2000 Hautes-Corbières







## QU'EST-CE QUE NATURA 2000 ?

### Un réseau européen de sites naturels :

Natura 2000 est un réseau européen qui identifie des sites naturels d'importance communautaire avec pour objectif d'en assurer la conservation et la valorisation. Natura 2000 est né de la volonté de maintenir cette biodiversité en tenant compte des activités sociales, économiques, culturelles et régionales présentes sur les sites désignés.

### La désignation des sites :

Pour atteindre ses objectifs, Natura 2000 s'appuie sur deux principaux textes : la Directive « Oiseaux » et la Directive « Habitats Faune-Flore ». Les sites sont désignés au titre de l'une ou l'autre de ces directives, selon qu'ils englobent des milieux d'un grand intérêt pour les oiseaux, ou pour d'autres espèces et leurs habitats. Par ces directives, l'Union Européenne et chaque état membre manifeste son engagement à la préservation de la biodiversité.

### Natura 2000 dans l'Aude :

Le département de l'Aude est concerné à 40 % de son territoire en Natura 2000. C'est le signe de la préservation d'une grande qualité environnementale. Au sein de ce réseau riche et exceptionnel, se trouve le site des Hautes-Corbières, désigné au titre de la directive « Oiseaux ».

### Le site des HAUTES-CORBIERES :

**Superficie :** 28 398 ha. Ce sont 43 communes distantes de plusieurs dizaines de kilomètres qui sont concernées par ce périmètre.

**Enjeux :** Ce site abrite au moins 22 espèces d'oiseaux dites "d'intérêt communautaire". Nombre d'entre-elles dépendent directement de l'activité humaine en étant inféodées aux milieux ouverts.

**Dates :** Le site des Hautes-Corbières est proposé comme **Zone de Protection Spéciale** en décembre 2006 et le premier Comité de Pilotage du site s'est réuni en avril 2010. Le terme de l'élaboration du Document d'Objectifs et le lancement de l'animation du site sont prévus pour début 2012.

Les pelouses et garrigues sont favorables à de nombreuses espèces d'oiseaux, qu'ils soient rapaces ou petits passereaux. Pipit rousseline et Pie grièche vont s'en servir pour nichier quand le Circaète Jean-le-Blanc va plutôt y chercher son plat principal : les serpents.



Le milieu forestier est, lui particulièrement propice à des espèces comme le Pic Noir sous réserve que ce massif forestier comporte de vieux arbres où s'aligner.



SAINT-HILAIRE



VILLEBAZY



LIMOUX

BELCASTEL-ET-BUC

CAUNETTE-SUR-LAUQUET

SAINTE-POLYCARPE

VILLARDEBELLE

VERAZA

TERROLES

BOUISE

LANET

MOUTHOUMET

MASSAC

MAISON

VERAZA

VALMIGERE

BOUISE

LANET

MOUTHOUMET

MASSAC

MAISON

VERAZA

VALMIGERE

BOUISE

LANET

MOUTHOUMET

MASSAC

MAISON

VERAZA

VALMIGERE

BOUISE

LANET

MOUTHOUMET

MASSAC

MAISON

VERAZA

VALMIGERE

BOUISE

LANET

MOUTHOUMET

MASSAC

MAISON

VERAZA

VALMIGERE

BOUISE

LANET

MOUTHOUMET

MASSAC

MAISON

VERAZA

VALMIGERE

BOUISE

LANET

MOUTHOUMET

MASSAC

MAISON

VERAZA

VALMIGERE

BOUISE

LANET

MOUTHOUMET

MASSAC

MAISON

VERAZA

VALMIGERE

BOUISE

LANET

MOUTHOUMET

MASSAC

MAISON

VERAZA

VALMIGERE

BOUISE

LANET

MOUTHOUMET

MASSAC

MAISON

VERAZA

VALMIGERE

BOUISE

LANET

MOUTHOUMET

MASSAC

MAISON

VERAZA

VALMIGERE

BOUISE

LANET

MOUTHOUMET

MASSAC

MAISON

VERAZA

VALMIGERE

BOUISE

LANET

MOUTHOUMET

MASSAC

MAISON

VERAZA

VALMIGERE

BOUISE

LANET

MOUTHOUMET

MASSAC

MAISON

VERAZA

VALMIGERE

BOUISE

LANET

MOUTHOUMET

MASSAC

MAISON

VERAZA

VALMIGERE

BOUISE

LANET

MOUTHOUMET

MASSAC

MAISON

VERAZA

VALMIGERE

BOUISE

LANET

MOUTHOUMET

MASSAC

MAISON

VERAZA

VALMIGERE

BOUISE

LANET

MOUTHOUMET

MASSAC

MAISON

VERAZA

VALMIGERE

BOUISE

LANET

MOUTHOUMET

MASSAC

MAISON

VERAZA

VALMIGERE

BOUISE

LANET

MOUTHOUMET

MASSAC

MAISON

VERAZA

VALMIGERE

BOUISE

LANET

MOUTHOUMET

MASSAC

MAISON

VERAZA

VALMIGERE

BOUISE

LANET

MOUTHOUMET

MASSAC

MAISON

VERAZA

VALMIGERE

BOUISE

LANET

MOUTHOUMET

MASSAC

MAISON

VERAZA

VALMIGERE

BOUISE

LANET

MOUTHOUMET

MASSAC

MAISON

VERAZA

VALMIGERE

BOUISE

LANET

MOUTHOUMET

MASSAC

MAISON

VERAZA

VALMIGERE

BOUISE

LANET

MOUTHOUMET

MASSAC

MAISON

VERAZA

VALMIGERE

BOUISE

LANET

MOUTHOUMET

MASSAC

MAISON

VERAZA

VALMIGERE

BOUISE

LANET

MOUTHOUMET

MASSAC

MAISON

VERAZA

VALMIGERE

BOUISE

LANET

MOUTHOUMET

MASSAC

MAISON

VERAZA

VALMIGERE

BOUISE

LANET

MOUTHOUMET

MASSAC

MAISON

VERAZA

VALMIGERE

BOUISE

LANET

MOUTHOUMET

MASSAC

MAISON

VERAZA

VALMIGERE

BOUISE

LANET

MOUTHOUMET

MASSAC

MAISON

VERAZA

VALMIGERE

BOUISE

LANET

MOUTHOUMET

MASSAC

MAISON

VERAZA

VALMIGERE

BOUISE

LANET

MOUTHOUMET

MASSAC

MAISON

VERAZA

VALMIGERE

BOUISE

LANET

MOUTHOUMET

MASSAC

MAISON

VERAZA

VALMIGERE

BOUISE

LANET

MOUTHOUMET

MASSAC

MAISON

VERAZA

VALMIGERE

BOUISE

LANET

MOUTHOUMET

MASSAC

MAISON

VERAZA

VALMIGERE

BOUISE

LANET

MOUTHOUMET

MASSAC

MAISON

VERAZA

VALMIGERE

BOUISE

LANET

MOUTHOUMET

MASSAC

MAISON

Certaines espèces comme le Bruant ortolan ou l'Alouette lulu apprécient les vignes pour faire leur nid, exemple d'une cohabitation discrète mais bien réelle.

